Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2602 528

Le 12 mars 2026

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 23 février 2026, visant à obtenir le coût total de l'implantation du système RENIR à la Sûreté du Québec.

Nous vous informons que les informations relatives au coût de l'implantation du système RENIR à la Sûreté du Québec sont disponibles via le *Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec*. Nous vous invitons à le consulter au lien suivant : https://www.tableaudebordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/projet/1180

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ
Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels